Image not found or type unknown

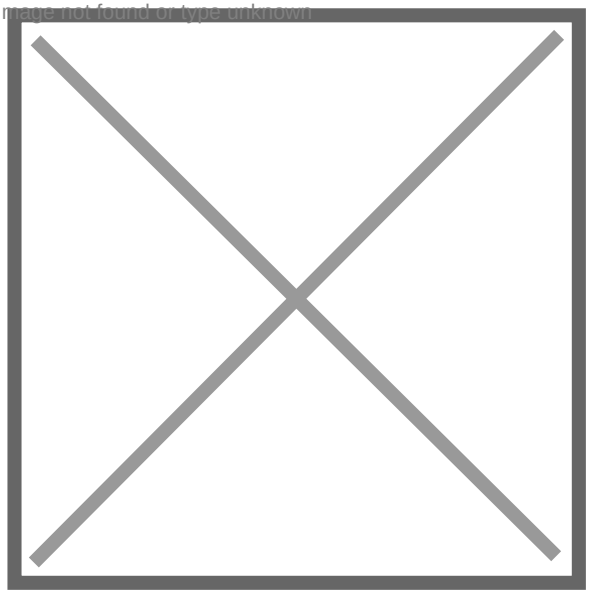

Annuaire pro vraiment besoin d'aide!

Par **stephdbs**, le **12/04/2013** à **14:15**

Bonjour!
je rencontre quelques litiges avec l'annuaire professionnel des villes qui me réclames 1 200€ (par la). J'ai été contacté par une commerciale qui m'a annoncé un prix de 406.64€ ttc pour un encart publicitaire dans leur annuaire, pour un an (car il n'y a pas de plus petite durée soit disant!). Lorsque je reçois la facture je vois noté 4 879€,hors je l'ai eu au téléphone quelques jours après réception de la facture, je lui ai demandé pourquoi il y avait un montant de 4 879€ et elle m'a dit que
"cela ne me concernait pas que mon montant a moi était celui du haut soit de 406.64€ et de faire trois chèques de 135€,.."
donc je signe et renvoie avec mes 3 chèques.

Voila un mois que j'ai payé et il me réclame 4 300€ sauf que j'ai un peu ronchonné et ils ont baissé la facture à 1200€ pour 6 mois (car finalement il existe des contrats inférieur à 12mois!)...
Je suis dans l'incapacité de payer
...Que faire? merci

Par **moisse**, le **12/04/2013** à **16:05**

Bonjour,
Cela ne sent effectivement pas bon.
Je ne connais pas d'annuaire papier avec des parutions pluri-annuelles, même si je n'ai pas la prétention de tout connaître.
Mais peut-être s'agit-il d'un référencement en ligne ??

Il convient donc de savoir ce que vous avez exactement signé, le minimum est de lire toutes les pages.

Par **Lyly84**, le **22/04/2013** à **20:50**

Bonjour, je me permet de me joindre a votre discussion car je suis exactement dans le meme cas que vous . On m'avait annoncé la meme chose pour le meme montant et maintenant on me reclame autant que vous ! Ayant ronchonné moi osi il m'on proposé la meme chose que vous , pour 6 mois . Je suis egalement dans l'incapacité de payé tous comme vous . Avez-vous eu des recours ? Que comptez-vous faire ? Il me mette dans une M.....e pas possible !! J' attend de vos nouvelles . Cela dit en passant en ayant pas mal navigué sur les forums , il semblerais que nous ne soyons pas un cas isolé et que la justice prend celà trè au sérieux car nous serions selon ces sources plus de 6000 cas en france a s'etre fait abusé par les annuaires pro !! Il est temps que nous nous soutennions car il est totalement exclu que je leurs reverse 1 centimes de plus !!! Cordialement

Par **stephdbs**, le **23/04/2013** à **09:03**

bonjour,
alors moi j'ai envoyé un recommandé et du coup plus de nouvelle depuis une semaine.
Je vous contacte en PV pour mieux en parler.
Cordialement.
Stephanie

Par **moisse**, le **23/04/2013** à **09:08**

Il ne faut pas généraliser les pratiques frauduleuses de quelques intervenants effectivement douteux.
On reconnait ces derniers en comparant la diffusion en termes de zones et quantités annoncées et celles pratiquées en réalité.
Il existe aussi des approches astucieuses en se fondant sur une qualité inexistante ou un parrainage fantaisite (police, EDF...).
Le mieux est de rechercher des informations auprès du service concommateurs de la DIRECCTE du département où est située l'entreprise en question. Vous saurez ainsi s'il s'agit d'une officine régulièrement dénoncée, observée ou le contraire.
C'est donc du cas par cas.

Par **stephdbs**, le **23/04/2013** à **09:13**

merci Moisse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **bernard77**, le **23/10/2014** à **22:50**

Bonsoir,

Voilà maintenant plus d'un an que votre affaire a commencé ! Est-elle réglée ?

Mon gendre a le même style de problèmes avec ces sociétés.

Ma défense = Courrier recommandé avec demande de contact obligatoire par courrier postal (garder des traces) + Blocage des appels de téléphone anonyme + dépôt de plainte auprès de la direction des fraudes.

Cela fait déjà 15 jours et pas une nouvelle.

Cordialement

Par **moisse**, le **24/10/2014** à **08:36**

Bonsoir,
[citation]Ma défense = Courrier recommandé avec demande de contact obligatoire par courrier postal [/citation]
Avec un bouquet de fleurs en sus ?
Votre lettre comminatoire imposant un contact écrit n'a que peu de valeur, nul n'est obligé de répondre à une correspondance privée.
Si vous souhaitez une réponse, vous pouvez toujours contacter un huissier qui établira une sommation interpellative, et avec un peu de chance vous obtiendrez une réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés